

Comité pour le maintien du collège Surcouf  
Amicale Laïque de Saint-Malo  
41 rue Ernest Renan  
35400 SAINT-MALO

Saint-Malo, le 9 novembre 2016

à : Monsieur CHENUT  
Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine  
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine  
1, avenue de la Préfecture  
35000 RENNES

Objet : Projet de fermeture du collège Surcouf de Saint-Malo

## **LETTRE OUVERTE**

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Mercredi 12 et 19 octobre ont eu lieu les premières réunions publiques sur la situation des collèges malouins organisées par le Conseil Départemental et l'Inspection Académique. Malheureusement, cette consultation arrive quatre mois après le vote, par votre assemblée, de la fermeture du collège public Robert Surcouf classé en Réseau d'Éducation Prioritaire.

La très grande majorité des 250 personnes présentes a clairement montré son désaccord avec cette décision. Les parents et enfants ont fait part de leurs inquiétudes et de leur désarroi, conséquences de la communication désastreuse du Conseil Départemental et de l'Inspection Académique dans ce dossier. De très nombreuses incohérences ont été soulevées sur le fond et sur la forme. Une grande attente de services publics d'éducation solides et structurés a nettement émergé.

Monsieur le Vice-Président chargé de l'éducation et Monsieur le DASEN ont reconnu qu'aucune réunion publique n'a eu lieu avant de décider de la fermeture d'un collège public. Ils ont reconnu également qu'aucune étude d'une resectorisation avec les quatre collèges publics n'a été faite et que les élus des communes du pays de Saint-Malo n'ont pas tous été consultés<sup>1</sup>.

L'absence de consultation, la décision prise à l'encontre de l'avis du CDEN, l'ignorance volontaire de l'avis de la population, le vocabulaire stigmatisant utilisé, les considérations quant au niveau des familles, l'« expert » qui condamne le collège et le quartier, cette façon de procéder laisse, légitimement, un profond sentiment de mépris dans la population de Saint-Malo et alentours, et encore plus fortement chez les familles des élèves du collège Surcouf. Les différents protagonistes de ce dossier donnent une image de décideurs, coupés des réalités du terrain, choisissant seuls en méprisant les populations concernées. La population a eu le sentiment de ne pas être entendue.

Nous notons que les chiffres de prévisions d'effectifs présentés lors de la réunion étaient différents de ceux présentés aux Conseillers Départementaux lors de la séance du 17 juin dernier<sup>2</sup>, cela montre bien leur approximation voire leur inexactitude, preuve des précautions nécessaires à prendre dans ce domaine. Nous rappelons également que, si les effectifs ont diminué ces dernières années, Saint-Malo compte toujours 2 300 collégiens.

---

1 Ceux de Miniac-Morvan, Saint-Guinoux, Le Tronchet, Plerguer, notamment, semblent avoir été oubliés.

2 13 % de différence pour la prévision de la rentrée 2017, quelle fiabilité pour les années suivantes ?

Le collège Surcouf est au cœur des quartiers visés par le contrat de ville 2015-2020 et son PRE dans lequel l'État (ANRU), la région, le département, la commune, et d'autres partenaires ont engagé 60 millions d'euros s'ajoutant au contrat précédent de plus de 40 millions d'euros. Il y a là une incohérence totale qui désespère les habitants qui voyaient avec bonheur leur quartier se rénover et devenir attractif.

A terme, c'est la sournoise disparition du dispositif de l'Éducation Prioritaire qui se met en place, contrairement à vos propres promesses par voie de presse en début d'année et alors même que ce périmètre est défini par l'État.

Par ailleurs, revenir sur ce dispositif revient au constat d'une arnaque financière dans la mesure où le contrat de ville est articulé autour de la présence du collège Robert Surcouf dans le quartier et est conditionné par un programme de réussite éducative. Une fois les subventions encaissées, et une fois le collège du Réseau de l'Enseignement Prioritaire fermé, que deviennent ces objectifs ?

L'amélioration de la mixité sociale dans les collèges est présentée comme une des principales raisons pour fermer le collège Surcouf.

Nous rappelons que les collèges publics de Saint-Malo subissent une très forte concurrence de l'enseignement privé confessionnel (trois collèges privés catholiques, quatre collèges publics avant la fermeture que vous prévoyez). La présence de l'enseignement privé confessionnel est un des premiers facteurs d'absence de mixité sociale.

Et pourtant, alors que le Conseil Départemental ferme un collège public en argumentant de la baisse du nombre de collégiens et du trop grand nombre de « défavorisés », il subventionne l'agrandissement de l'établissement privé confessionnel où la part de « favorisés » est la plus importante !<sup>3</sup>

Quelle politique de mixité sociale veulent mettre en place le Conseil Départemental et l'Inspection Académique dans les collèges malouins ?

Donner plus aux « favorisés » et prendre aux « défavorisés » ?

Est-ce l'expérimentation soutenue par le ministère de l'Éducation Nationale ?

Et pourtant, même d'après l'« expert » Merle, Saint-Malo est loin d'être la ville la plus touchée par la « ségrégation ». Doit-on s'attendre à voir cette politique de fermeture appliquée aux autres collèges REP du département, de l'académie, du pays ?

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine doit-il être celui qui consacre des reculs du service public d'éducation dans une partie de son territoire ?

La fermeture du collège Surcouf entraînera, quelle que soit la resectorisation envisagée, des problèmes financiers pour les populations les plus modestes de la ville (obligation de demi-pension et de transport).

Même si Monsieur le Vice Président chargé de l'éducation a promis la gratuité des transports pour tous les élèves actuellement scolarisés au collège Surcouf, celle-ci ne sera que transitoire et la question du coût du transport se posera pour les futurs collégiens de ces quartiers.

En outre, multiplier les transports aura un coût financier pour les contribuables et des conséquences environnementales.

Nous rappelons qu'à titre de comparaison, le mémoire des parents d'élèves du collège Montaigne (Vannes, 56) contestant sa fermeture devant le tribunal administratif avait chiffré le surcoût pour les parents à plus de 500 € par an. Quels dispositifs concrets le Conseil Départemental a-t-il prévus ?

---

3 Loi Falloux 2016 : Collège Sainte Jeanne d'Arc, 70 045 € (qui s'ajoutent aux 584 940 € de fonds publics déjà versés) pour : « Extension, création de 5 classes, ... ».

L'inspection Académique annonce un maintien des moyens répartis sur les autres collèges de Saint-Malo, mais cela ne garantit en rien la continuité des dispositifs pédagogiques dans ces collèges. En outre, aucun autre collège ne peut prétendre au label REP, ces moyens supplémentaires seront donc dérogatoires et pourront être retirés rapidement.

L'acharnement du Vice-Président chargé de l'éducation sur ce dossier l'empêche d'envisager d'autres solutions parmi celles que les habitants, les personnels, les élus ou nous-même proposons et qu'il rejette en bloc. A minima, comme nous l'avions déjà demandé au CDEN, un moratoire doit être prononcé dans l'attente d'une réelle concertation pour un projet à long terme dans le sud du canton. Une telle réforme ne peut se faire contre l'avis de la population<sup>4</sup>, tenez compte des forces qui composent notre comité, des élus de Saint-Malo, des 769 signatures de la pétition qui vous a été remise lors du CDEN et des 1331 inscrits à la page Facebook « NON !!! à la fermeture du collège Robert Surcouf ».

Monsieur le Président du Conseil Départemental, les effets néfastes du projet de fermeture du collège public Robert Surcouf de Saint-Malo se font déjà sentir. Les dégâts sur l'Enseignement Public sont déjà perceptibles à la rentrée<sup>5</sup>. Ils seront démultipliés si vous persistez dans cette fermeture.

Il est temps que le Conseil Départemental revienne sur cette erreur, il en a le pouvoir, avec l'ensemble des acteurs locaux, il est nécessaire :

- D'ouvrir le vrai débat de la mixité sociale, sans tabou, en prenant en compte l'ensemble des facteurs l'influençant.
- De réfléchir à une meilleure sectorisation de tout le pays de Saint-Malo, avec quatre collèges publics, dans une réelle concertation (élus, parents, habitants, personnels, associations,...), pour offrir à la population le meilleur service public d'enseignement possible.

Monsieur le Président, nous souhaitons vous rencontrer et ne doutons pas de votre volonté de dialogue.

Le comité pour le maintien du collège Surcouf,  
par délégation, Roger Besnard



4 « on ne fera pas progresser la mixité par des décisions imposées » Mme Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale, Le Monde 07/09/2016.

5 A la rentrée 2016 à St-Malo, l'enseignement privé confessionnel a gagné +6 % de collégiens et 30 élèves de primaire (alors que le primaire public en a perdu 10) par rapport à 2015.